

Formulaire 43 - DN



1. Informations générales

Description de l'ouvrage	Rénovation et transformation du chalet ECA 176
Commune	Ormont-Dessus
Construction existante ?	Oui
Numéro bâtiment ECA	176
Parcelle	6405
Maître de l'ouvrage	Francine et Jean-Luc Décosterd
Mandataire principal	iMoulet Architecture Sàrl
Type d'ouvrage détaillé	Habitations 71 - Maison individuelle à un logement, isolée
Type construction	ECA_V - Construction avec occupation faible
Dangers	Avalanches Glissement de terrain permanent Glissement de terrain spontané Laves torrentielles



2. Danger - Avalanches

2.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité).	Non
Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).	Non
Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment	Non

2.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	moyen
Intensité de l'aléa au Tr300 sur l'emplacement de la construction	faible
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'une avalanche ?	Non
Précision sur l'événement	

Mesure de protection existante pour le bâtiment	Oui
Précision sur la mesure de protection	
La façade Nord est enterrée, le terrain naturel sert de fort, protection	
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	

2.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Est-ce que la construction est directement exposée au danger d'avalanche (maison isolée et/ou aucun ouvrage de protection et/ou aucune autre construction ne protégeant la construction) ?	Non
--	-----

Précisions/détails

La façade Nord est enterrée, le terrain naturel sert de fort, protection

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité des biens

Est-ce que la forme et/ou l'intégration de la construction dans le terrain sont conçues en fonction du danger d'avalanche ?

Oui

Est-ce que les ouvertures exposées au danger d'avalanche sont conçues et/ou protégées en fonction de la situation de danger ?

Oui

(si aucune ouverture exposée à la situation de danger, mettre oui)

Est-ce que la conception des espaces intérieurs prend en compte le danger d'avalanche ?

Oui

Précisions/détails

La façade Nord est enterrée, le terrain naturel sert de fort, protection

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

2.4 Résultats - Avalanches

Résultat

Objectif de sécurité atteint

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable				
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens		
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle
ECA_I	■								
ECA_II	■								
ECA_III	■	■							
ECA_IV	■	■					■		
ECA_V	■	■	■	✓	■	✓	■	■	✓
ECA_VI	■	■	■		■		■	■	
ECA_VII	■	■	■		■		■	■	

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA



3. Danger - Glissement de terrain permanent

3.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité).

Non

Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment

Non

3.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa

indicatif

La zone et/ou la construction existante a-t-elle

déjà fait l'objet d'un glissement de terrain permanent ? Non

Précision sur l'événement

Mesure de protection existante pour le bâtiment Non

Etude existante sur ou à proximité du projet ? Non

Nom de l'étude

3.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

3.4 Résultats - Glissement de terrain permanent

Résultat N/A

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.



4. Danger - Glissement de terrain spontané

4.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité) Non

Il est prévu un changement d'affectation ou un

changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII). Non

Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment Non

4.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa indicatif

La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement superficiel spontané ? Non

Précision sur l'événement

Mesure de protection existante pour le bâtiment Non

Etude existante sur ou à proximité du projet ? Non

Nom de l'étude

4.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (zone SUP selon norme SIA 416) ? Non
(mettre non si aucun sous-sol habitable n'existe)

Est-ce que le sous-sol habitable est conçu/protégé contre le danger de glissement superficiel spontané ? Oui
(mettre oui si aucun sous-sol n'existe)

Précisions/détails

Le sous sol n'est pas habitable

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

4.4 Résultats - Glissement de terrain spontané

Résultat	N/A
Action	Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.



5. Danger - Laves torrentielles

5.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité)	Non
Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).	Non
Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment	Non

5.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	indicatif
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet de laves torrentielles ?	Non
Précision sur l'événement	---
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	---

5.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (SUP selon norme SIA 416) ?

Non

(mettre non si aucun sous-sol n'existe)

Est-ce qu'une mesure de protection adaptée à la situation de danger a été mise en place pour protéger le sous-sol contre le danger de laves torrentielles ?

Oui

(mettre oui si aucun sous-sol n'existe)

Précisions/détails

Le sous sol n'est pas habitable

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

5.4 Résultats - Laves torrentielles

Résultat

N/A

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

Nous recommandons de prendre contact avec l'ECA et/ou un bureau spécialisé afin de s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN pour ce type de construction.
L'ECA pourrait s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN lors de la mise en oeuvre des mesures de protection définies par le bureau spécialisé.

**Lieu - date - signature du maître
d'ouvrage**

les diablots 11/12/24


**Lieu - date - signature du mandataire
principal ou le bureau spécialisé
Raison sociale**

les diablots 11/12/24
